

**COMMUNE DE ROCLES****PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 décembre 2018**

Date de la convocation : **10 Décembre 2018**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **10 Décembre 2018**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **09**

**L'an deux mil dix-huit le vendredi quatorze** du mois de **décembre**, à **vingt heures trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **FLOURET Jonathan**

Absent(s) non excusé(s) : **AUBERT Sabrina**

Absent(s) représenté(s) : **RANC Aline**

Pouvoir(s) : **Mme Aline RANC à M. Sylvain BRUSA**

**M. Joël ROUX** a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Participation aux transports scolaires des élèves du primaire - année scolaire 2017/2018.
- Transfert de la compétence « eau et assainissement » des communes vers la CCHA.
- Demande d'acquisition parcelle B401 (260m<sup>2</sup>) – CHABOT / MARTIN.
- Régularisation Voie Communale n°15 / échange de terrain avec M. Francis CHABALIER.

Questions diverses :

- Travaux sur le clocher (dossier subventions complémentaires)

Pièces jointes :

- procès-verbal de la séance du 9 novembre 2018 (transmis par mail).
- courrier du Département du 5 novembre 2018 – participation des communes aux transports scolaires avec projet de délibération.
- courrier de la CCHA n°18-0800 – transfert compétence « eau et assainissement » + projet de délibération.
- courrier de M. MARTIN Dominique et Marie-Hélène du 14/11/2018.
- courrier de M. et Mme CHABOT Gérard du 12/11/2018.
- plan cadastral de la parcelle B401 propriété de la commune.
- plan cadastral de la VC n°15 à Palhères.

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H42**.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **9 novembre 2018** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

**- Participation aux transports scolaires des élèves du primaire - année scolaire 2017/2018**

Le conseil départemental a fixé la participation des communes pour le transport des élèves du primaire. La participation est fixée à 379 € (ce qui représente 20% du coût réel). Le conseil municipal vote la participation communale (1 élève en 2017/2018).

**- Transfert de la compétence « eau et assainissement » des communes vers la CCHA**

Le transfert de la compétence « Eau et assainissement » n'est pas possible au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et doit être repoussé à 2026 sauf proposition de la CCHA si les conditions financières et techniques le permettent.

**- Demande d'acquisition parcelle B401 (260m<sup>2</sup>) – CHABOT / MARTIN**

La parcelle B401 a été incorporée au domaine privé communal suite à une procédure de bien vacant et sans maître. Le conseil est sollicité par les propriétaires des parcelles adjacentes CHABOT et MARTIN pour acquérir cette parcelle. Le conseil accepte le principe de cession de cette parcelle aux fins de partage sur la base d'un prix de 10€/m<sup>2</sup>, après un bornage et une proposition de partage réalisés aux frais des acquéreurs. Cette cession fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**- Régularisation Voie Communale n°15 / échange de terrain avec M. Francis CHABALIER**

La voie communale n°15 qui permet l'accès à la base nautique de Palhères est actuellement déportée sur le terrain privé de M. Francis Chabalière. Afin de régulariser, dans le cadre de l'extension du réseau eau et électricité de la mise à l'eau de Palhères, il est proposé un échange de terrain dans lequel la mairie récupèrera le terrain sur lequel est implanté la voie (environ 2000 m<sup>2</sup>) en échange de la parcelle A1 d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la collectivité. Le conseil adopte le principe de cet échange.

**Questions diverses :**

**Travaux sur le clocher (dossier subventions complémentaires)**

Les demandes de subventions complémentaires ont été déposées auprès du Département et de la Préfecture de la Lozère, pour les travaux sur le clocher.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à **22H10**.

Compte rendu affiché le **21 décembre 2018** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN